****

**Lignes directrices pour l’intégration de l’approche genre dans les programmes et projets de stabilisation**

**STAREC/ISSSS**

**Avril 2016**

Table des matières

[1. Cadre Normatif pour intégrer le genre dans la stratégie de stabilisation 4](#_Toc449023037)

[Documents de références 4](#_Toc449023038)

[International 4](#_Toc449023039)

[Régional 4](#_Toc449023040)

[National 5](#_Toc449023041)

[2. Principes liées au genre au Sein de l'ISSSS Révisée (2013-2017) 5](#_Toc449023042)

[2.1. Principes généraux liées au genre au sein de la stabilisation 5](#_Toc449023043)

[Participation 5](#_Toc449023044)

[Promotion et protection des droits humains 5](#_Toc449023045)

[L'établissement de partenariats et le renforcement des capacités 5](#_Toc449023046)

[2.2. Approche de l'intégration des questions liées au genre au sein du STAREC / ISSSS 5](#_Toc449023047)

[Études et analyse 5](#_Toc449023048)

[Interventions du programme 6](#_Toc449023049)

[Approche ascendante 6](#_Toc449023050)

[Approche verticale 6](#_Toc449023051)

[2.3. Principes par pilier ISSSS: 6](#_Toc449023052)

[Pilier 1 : Dialogue démocratique 6](#_Toc449023053)

[Pilier 2 : Sécurité 6](#_Toc449023054)

[Pilier 3 : Restauration de l'autorité de l’Etat 7](#_Toc449023055)

[Pilier 4 : Retour, réintégration et relèvement socio-économique (RRR) 7](#_Toc449023056)

[Pilier 5 : La lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre (VSBG) 7](#_Toc449023057)

[3. Procédures standard sur l’intégration des questions liées au genre dans les programmes et projets de stabilisation 8](#_Toc449023058)

[3.1. Etape 1 – Identification et préparation 8](#_Toc449023059)

[Évaluation et analyse de contexte 8](#_Toc449023060)

[3.2. Etape 2 – Conception et Evaluation 9](#_Toc449023061)

[Le marqueur égalité femme-homme « Gender Marker » 9](#_Toc449023062)

[Les Budgets prenant en considération à l’égalité des sexes 13](#_Toc449023063)

[Conception et objectifs du programme 13](#_Toc449023064)

[3.3. Etape 3 – Mise en œuvre 14](#_Toc449023065)

[Mise en œuvre du programme 14](#_Toc449023066)

[3.4 Etape 4 - Comment mener les évaluations au genre: 14](#_Toc449023067)

[Suivi 14](#_Toc449023068)

[Evaluation 14](#_Toc449023069)

[Méthodologies d’évaluation 15](#_Toc449023070)

[4. Les Budgets prenant en compte la dimension genre pour les programmes STAREC/ ISSSS 15](#_Toc449023071)

[4.1. Qu’est qu’un budget prenant en compte la dimension genre ? 15](#_Toc449023072)

[4.2. Qu’est-ce qu’un budget prenant en compte la dimension genre n’est pas ? 16](#_Toc449023073)

[4.3. Les Cinq étapes de budgets tenant compte la dimension genre 16](#_Toc449023074)

[1. L’analyse de conflit sensibles aux genres 16](#_Toc449023075)

[2. L'analyse de genre des lois existant, des législations et des cadres stratégiques 17](#_Toc449023076)

[3. La Planification et la budgétisation tenant compte la dimension genre 17](#_Toc449023077)

[4. Suivi sensible au genre et encadrement et apprentissage 18](#_Toc449023078)

[5. Des évaluations sensibles au genre et apprentissage 18](#_Toc449023079)

# Cadre Normatif pour intégrer le genre dans la stratégie de stabilisation

L’ISSSS reconnaît que les besoins des femmes, des filles, des garçons et des hommes dans les situations de conflit et post-conflit sont particuliers. Par une approche ascendante, participative et intégrante, les activités de stabilisation tendent à prendre en considération ces besoins spécifiques.

L'approche ISSSS met en évidence les nombreux obstacles existants pour les femmes et la participation des filles dans la prévention, la résolution et la récupération post conflit , et fera en sorte que, les partenaires de mise en œuvre assureront que les femmes et les filles joueront un rôle important dans l'identification des facteurs de conflit mais aussi, la création de solutions durables pour leurs communautés en s’engageant activement dans la prise de décision et les processus politiques.

De la même manière, l'approche d'intégration des questions liées au genre dans l’ISSSS reconnaît que les femmes, les filles, les garçons et les hommes ne sont pas des groupes homogènes et prend en considération leurs autres spécificités tels que leurs origines socio-économiques, leurs handicaps, leurs origines ethniques ou encore, leurs identités religieuses. En prenant en compte ces spécificités multiples, les partenaires de mise en œuvre accorderons une attention particulière à l'égalité des sexes, par une approche ciblée et intégrée; tandis que la prévention et la réponse aux violences sexuelles seront abordées dans le cinquième pilier.

En effet, les questions liées au genre et les violences sexuelles basées sur le genre (VSBG), en tant que thème transversal doivent être, intégrées dans toutes les activités.

Il y a un certain nombre de cadres essentiels qui ont été utilisés pour guider l'approche liée à la question de genre dans ISSSS. Pour plus de détails, les partenaires pourront se référer au « Lignes directrices pour l’intégration de l’approche liées aux questions de genre dans les programmes et projets de stabilisation STAREC/ISSSS », en lien avec les documents stratégiques suivants.

## Documents de références

### International

* Le Programme d’action de Beijing ;
* La Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’ égard des femmes (CEDEF) ;
* Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité ; 1325 (2000), 1820 (2008), 1888(2009), 1889 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013), 2122 (2013), 2242 (2015) ;
* Plan d’action du Secrétaire Général en sept points sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (2010).

### Régional

* L’Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo (RDC) et la région des grands lacs (ACPSC) ;
* Programme pour les femmes de la région des grands lacs (GLWP).

### National

* Notes conceptuelles des piliers de la stratégie ISSSS (2013-2017) ;
* Les Stratégies Provincial es et Plans d’Action de Stabilisation (SPS/PAPS, 2015) ;
* Stratégie nationale de la RDC sur la lutte contre les violences basée sur le genre (2009) ;
* Plan d'action national pour la RDC 1325 (2010).

# Principes liées au genre au Sein de l'ISSSS Révisée (2013-2017)

## Principes généraux liées au genre au sein de la stabilisation

Participation

 L'ISSSS doit t être considérée comme un cadre qui aide à promouvoir les femmes, les filles, les garçons et des hommes à une participation égale dans le processus politique et leur intégration équitable dans les structures de gouvernance à tous les niveaux de prise de décision, y compris les mécanismes au niveau local, provincial, national, régional et international. Cela inclut notamment la participation à des initiatives de la société civile, des membres des comités et des commissions, des membres des équipes de négociation de la paix ainsi que des membres de partis politiques et électeurs.

Promotion et protection des droits humains

La programmation STAREC / ISSSS doit promouvoir l’application effective des lois existantes et quand cela est nécessaire, faire un plaidoyer pour la mise en place de politiques ou création de lois qui garantissent l'égalité des droits des femmes et des filles, et qui facilitent la mise en œuvre des cadres existants d'égalité des sexes (CEDAW et le protocole optionnel, PAN 1325, la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre - SNVBG). En plus de la protection physique et de la prévention de la violence, la programmation devrait également envisager la protection des droits économiques, sociaux et culturels ainsi que l'accès à la justice.

L'établissement de partenariats et le renforcement des capacités

Renforcer les capacités de tous les acteurs clés de stabilisation (la société civile, le gouvernement, les ONG locales, les ONG internationales, et la MONUSCO) pour être en mesure de comprendre, et de mettre en œuvre les principes de l'égalité des sexes au sein de leurs travaux respectifs sur la stabilisation.

## Approche de l'intégration des questions liées au genre au sein du STAREC / ISSSS

Études et analyse

 L'analyse des conflits et les évaluations des besoins confirment que les conflits armés exacerbent les inégalités dans les relations de genre qui existent dans la période de pré-conflit. Un effort sera fait pour recenser et partager les meilleures pratiques sur l'intégration des questions liées au genre dans les processus de transformation de conflits avec les acteurs clés de la stabilisation.

Interventions du programme

Les programmes doivent être fondés sur l’analyse de contexte spécifique de ce que les femmes, les filles, les garçons et les hommes font dans leurs communautés. En notant,  d’une part, les types d’activités qui alimentent les conflits et d’autre part, en relevant également les initiatives qui contribuent à la résolution des conflits. Afin de ne pas favoriser les interprétations stéréotypées des rôles et des relations hommes/femmes ne sont pas véhiculées ou imposées, une attention particulière devra être portée à la question du genre. Par exemple : les hommes sont «naturellement» violents ou les femmes sont «naturelles dans le domaine de maintien de la paix »;

Approche ascendante

 Les interventions des programmes doivent être basées sur l'analyse spécifique du contexte du conflit qui prend en considération les diverses réalités des femmes, des filles, des garçons et des hommes, qui peuvent jouer simultanément différents rôles au sein de leurs communautés.

Approche verticale

 Les plaidoyers et initiatives politiques doivent permettre de résoudre les relations inégales de pouvoir entre les sexes et autres formes d’exclusions construites dans les structures et les institutions.

## Principes par pilier ISSSS:

Pilier 1 : Dialogue démocratique

 L'implication des femmes dans les processus de dialogue démocratique est nécessaire, mais ne garantit pas en soi que les préoccupations de genre soient traitées ou encore, que les femmes soient « naturellement » sensibles aux questions liées au genre. Pour répondre aux préoccupations de genre dans le processus de dialogue, la formation et renforcement des capacités sont des activités primordiales pour tous les acteurs concernés, y compris ceux responsables de faciliter le processus de dialogue.

Pilier 2 : Sécurité

 Une approche attentive ou favorisant l’égalité homme/femme dans le pilier de la sécurité de l'ISSSS doit être focalisée sur trois domaines clés: **1) la protection:** une compréhension beaucoup plus multidimensionnelle de la protection est nécessaire afin de répondre aux besoins de sécurité des différents segments de la population. Les besoins de sécurité des femmes, des filles, des garçons et des hommes sont différents, mais que ces catégories elles-mêmes ne sont pas homogènes. Une analyse rigoureuse des conflits examinera comment les différents segments de la population comprennent, perçoivent r et expérimentent leur sécurité et les menaces à leur encontre. Cette approche intégrée permettra de prévoir des interventions adéquates pour répondre à ces menaces avec les acteurs pertinents de sécurité (FARDC, PNC, les autorités locales). **2) Réforme du Secteur de la Sécurité (SSR)**: La réforme doit avoir une approche attentive à la question liées au genre afin d'être cohérente et durable. Cela signifie augmenter et promouvoir la diversité de genre avec les services de la sécurité nationale, tout en fournissant une formation adéquate des forces de sécurité sur la façon dont les normes de parité peuvent influer sur leur relation avec la population. **3) Groupes armés**: La participation des femmes et des filles dans les groupes armés, soit directement en tant que combattantes, ou dans des rôles plus indirects (fournir des ressources, de l'information, le logement, etc.) ne doit pas être négligé. Les stéréotypes et les hypothèses qui présentent les femmes et les filles seulement comme vulnérables ont besoin d'être transformés par la recherche d'informations précises sur les rôles actifs qu'elles jouent dans leurs communautés, comme source d'instabilité, mais également comme source de protection et de sécurité.

Pilier 3 : Restauration de l'autorité de l’Etat

Le gouvernement, à tous les niveaux, doit être encouragé à mettre en œuvre des cadres réglementaires, y compris par la mise en œuvre effective de lois existantes et l’allocation de budgets associés qui peuvent transformer l’impact des conflits armés sur les femmes, les filles, les garçons et les hommes. Comme le programme de stabilisation appuie les acteurs de l'État pour accroître leur capacité à fournir des services appropriés dans les zones de stabilisation, ces acteurs doivent simultanément être formés sur les principes des questions liées au genre mais aussi des questions telles que les déplacements forcés, les VSBG, le recrutement forcé par les groupes armés, etc., d'une manière adéquate. Les violations des droits humains devraient être reconnues, documentées et traitées par la justice de manière équitable et non considérés comme, des préoccupations culturelles privées qui seraient t les résultats inévitables de la guerre.

Pilier 4 : Retour, réintégration et relèvement socio-économique (RRR)

 Un outil d’évaluation du genre pour les missions d'évaluation sera utilisé lors de l'analyse de la communauté dans tous les domaines où les interventions de RRR sont proposées. Cet outil permettra d'évaluer la dynamique entre genre et pouvoir. Plus précisément, l'outil va soutenir les principes de dialogue démocratique afin d'examiner les éléments suivants: 1) les causes dominantes de conflit et de mobilisation; 2) les mécanismes d'adaptation par les diverses parties prenantes (l'âge, le sexe et ventiler les données socio-économiques existantes); et 3) les indicateurs socio-économiques.

Il est essentiel, pendant les analyses de base, que des indicateurs relatifs au genre soient utilisés pour surveiller l'impact positif ou négatif sur les interventions RRR.. Les programmes et projets doivent être conçus pour créer des moyens de subsistance plus égaux pour les femmes, les filles, les garçons et les hommes et un effort concerté doit être consentit pour éviter d'orienter les moyens de subsistance qui renforcent les stéréotypes de genre Par exemple, les femmes ne devraient pas travailler dans les industries extractives, les formations pour les femmes devraient être des emplois traditionnellement «féminins» tels que couturière, esthéticienne, femmes de ménages ,

Pilier 5 : La lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre (VSBG)

 La lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre est un pilier transversal au sein de la stratégie révisée ISSSS. Cela ne signifie pas que les programmes ou les projets des autres piliers ne peuvent pas prendre des mesures spécifiques et ciblées pour prévenir et répondre aux violences sexuelles et basée sur le genre. Ces types d'activités devraient être fondés sur les résultats de l'analyse de conflit pour la zone prioritaire. . Pour commencer à répondre à certaines des causes profondes des violences sexuelles et basées sur le genre, l'ISSSS révisée reconnaît que le conflit aggrave l'inégalité des normes de genre et les relations de pouvoir. Le 5e pilier de l’ISSSS doit tenter de remédier à ces types de violences dans le cadre plus large de l'égalité entre les sexes. Au niveau de la politique et du plaidoyer, les programmes devraient contribuer à des cadres réglementaires nationaux comme la stratégie nationale de lutte contre la violence basée sur le genre (SNVBG) et le Plan d'action national pour la résolution des Nations Unies 1325. Cela implique de transformer les normes négatives du genre et d’aborder les notions de masculinité et de la féminité que peuvent perpétuer la violence; le renforcement de la défiance, de la sécurité et du système judiciaire; et accroître la participation sociale, économique et politique des femmes et des filles. En outre, l'ISSSS devra également ’atténuer certaines des conséquences des violences sexuelles par des interventions visant à favoriser la réconciliation et la cohésion sociale et de lutte contre l'impunité.

# Procédures standard sur l’intégration des questions liées au genre dans les programmes et projets de stabilisation

**Comment intégrer les questions liées au genre au sein des programmes et projets ?**

Pour une approche constructive des questions liées genre dans lesprogrammes et projets, il est demandé que tous les partenaires potentiels d'exécution prennent en considération les éléments suivants :

## Etape 1 – Identification et préparation

### Évaluation et analyse de contexte

* Est-ce que des informations précises et pertinentes ont été recueillies et analysées sur les questions du genre, y compris les différences spécifiques pour les femmes, les filles, les garçons et les hommes dans la dynamique du conflit?
* Des chercheurs femmes font –elle parties de l’équipe qui conduit l’évaluation des besoins ?
* les femmes et les filles dans les communautés sont-elles consultées pour comprendre leurs perspectives sur la situation de sécurité, sur les dynamiques de conflit ainsi que sur leurs besoins spécifiques pour répondre à ces questions ?
* l'évaluation des besoins a-t ‘elle prit en considération la position de femmes dans leurs communautés ; en termes de fardeau de travail, d'accès limité aux ressources et aux opportunités financières et d’absence de participation dans le processus de résolution des conflits?
* Une analyse de genre a-t ‘elle été menée pour comprendre les causes du conflit et les facteurs qui y contribuent, facteurs qui sont différents pour les femmes, les filles, les garçons et les hommes dans la communauté ?
* Est-ce que la méthodologie de recherche veille à ce que l’étude de base soit attentive aux questions liées au genre ?
* Est-ce que les objectifs et priorités du programme sont basés sur les informations disponibles et en consultation avec toutes les parties prenantes : les femmes, les filles, les garçons, les hommes, les minorités et les personnes handicapées ?
* Est-ce que l'analyse de recherche comprend une évaluation socioéconomique, attentive aux questions liées au genre, qui analyse les structures et les systèmes sociaux, culturels et économiques renforçant les normes négatives entre les femmes, les filles, les garçons et les hommes ?
* Est-ce que une évaluation sur les capacités institutionnelles des organisations locales et les structures gouvernementales pour intégrer le genre dans leurs activités de stabilisation a été réalisée ?

## Etape 2 – Conception et Evaluation

Il est recommandé qu’un minimum de 30% des membres du comité administration du Fonds de Cohérence de la Stabilisation (FCS) soient des femmes, tant au niveau national que provincial. Le secrétariat technique du FCS veillera à travers son évaluation des notes conceptuelle et des documents de projet, que les projets tiennent compte de l’aspect genre et que les notes conceptuelles et documents soient alignés avec le Plan d’Action du Secrétaire Général pour la participation des femmes à la consolidation de la paix.

### Le marqueur égalité femme-homme « Gender Marker »

Le marqueur égalité femme – homme pour l’ISSSS est basé sur le système de notation genre qui est utilisé par le Fonds pour la consolidation de la paix, adopté en 2009. L’objectif est de déterminer si un projet est conçu d’une manière qui favorise la promotion de l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes. Le marqueur genre d’ISSSS suit l’échelle de 4 points, aligné avec la norme GNUD :

• **Note 3** pour les projets qui ont l'égalité des sexes comme un objectif principal;
**• Note 2** pour les projets qui ont l'égalité des sexes comme un objectif important;
**• Note 1** pour les projets qui contribueront de manière incidente à l'égalité des sexes, mais pas de manière significative;
**• Note 0** pour les projets qui ne contribue pas sensiblement à l'égalité des sexes

|  |
| --- |
|  **Marqueur égalité femme- homme 3** |
| **Contexte de consolidation de la paix**  | * Comprend une analyse de genre importante, afin de mettre en évidence la dynamique de genre en jeu dans le contexte, les causes et la dynamique des conflits (par exemple: les injustices fondées sur le sexe comme un déclencheur de conflit ou de violences sexuelles comme une manifestation de conflits, etc.) et analyse la façon dont les femmes, les hommes, les filles et les garçons ont tous été touchés et impliqués par le conflit
 |
| **Objectif** | * L'égalité des sexes est l'objectif principal du projet
 |
| **Resultats et TdC** | * Les résultats pour tous les projets répondent aux résultats de l'évaluation des conflits liés au genre
* La théorie du changement articule clairement le lien qui conduira à une plus grande égalité entre les sexes
 |
| **Activités** | * Les interventions/activités du projet sont focalisés sur l’égalité entre les sexes
 |
| **Population cible**  | * Les interventions ne ciblent pas que les femmes (égalité entre les sexes implique de travailler aussi avec les homes sur les normes de genre), **mais devraient** adopter des mesures spéciales pour soutenir les processus d’autonomisation des femmes spécifique aux contextes
* Est clairement identifiée ou propose des critères de sélection (par exemple : femmes chefs de ménage; policiers; etc.); avec des objectifs minimaux fixés pour l'intégration des femmes dans les processus de prise de décision
 |
| **Budget** | * Budgétisation au genre a été suivi et est lié à l'analyse des conflits liée au genre
* 50% des fonds ont pour 'objectif principal de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
 |
| **Analyse de risque** | * Comprend la stratégie « Do No Harm »qui est attentive à la question du au genre
* L’analyse des risques pour le projet décrit clairement comment les interventions n’accentuent pas les relations négatives entre les sexes au niveau communautaire
* Les risques associés au travail sur l’autonomisation des femmes, y compris les violences sexuelles et basées sur le genre sont atténués
 |
| **Cadre logique**  | * Les données recueillies sont ventilées par âge et par sexe (y compris les données de base)
* Tous les indicateurs au niveau des résultats peuvent mesurer le changement en termes d’égalité des sexes
 |
| **Marqueur égalité femme- homme 2** |
| **Contexte de consolidation de la paix** | * Comprend une analyse de genre substantielle, afin de mettre en évidence la dynamique des questions liés au genre en jeu dans le contexte, les causes et la dynamique des conflits (par exemple: les injustices fondées sur le sexe comme un déclencheur de conflit ou de les violences sexuelles comme une manifestation de conflits, etc.) et analyse la façon dont les femmes, les hommes, les filles et les garçons ont tous deux été touchés par le conflit et impliqué.
 |
| **Objectif** | * L’égalité des sexes est un objectif important du projet
 |
| **Résultats et TdC** | * Un nombre important des résultats sont adapté ou attentif aux analyse de conflit u genre
* La théorie du changement articule clairement le lien qui conduira à une plus grande égalité entre les sexes
 |
| **Activités** | * Comprend des interventions ou activités qui répondent aux inégalités des sexes
 |
| **Population cible** | * Les interventions ne ciblent pas que les femmes (l’égalité entre les sexes implique de travailler aussi avec les hommes sur les normes de genre), **mais peuvent** adopter des mesures spéciales pour soutenir les processus d’autonomisation des femmes spécifiquement liés aux contextes
* Est clairement identifiée ou propose des critères de sélection (par exemple : femmes chefs de ménage; policiers; etc.); avec des objectifs minimaux fixés pour l’intégration des femmes dans les processus de prise de décision
 |
| **Budget** | * Budgétisation au genre a été suivi et sont liés à l'analyse des conflits attentive au genre
* Minimum 15% des fonds ont pour objectif principal de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
 |
| **Analyse de risque** | * Comprend un « Do No Harm strategy » qui est porte une attention aux questions liées au genre
* L’analyse des risques pour le projet décrit clairement comment les interventions n’accentuent pas les relations négatives entre les sexes au niveau communautaire
* Les risques associés au travail sur l’autonomisation des femmes, y compris les violences sexuelles et basées sur le genre sont atténués
 |
| **Cadre logique** | * Les données recueillies sont ventilées par ’âge et par sexe (y compris les données de base)
* Au moins un indicateur au niveau des résultats peut mesurer le changement en termes d’égalité des sexes ou d’autonomisation des femmes
* Au moins un des indicateurs de niveau de résultats, par résultat visant à mesurer l'impact sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
 |
| **Marqueur égalité femme- homme 1** |
| **Contexte de consolidation de la paix** | * Comprend une faible analyse de genre qui mentionne principalement les femmes, mais ne fournit pas une analyse de fond de la façon dont les différents effets de la dynamique entre les sexes sur la dynamique des conflits (par exemple: les injustices fondées sur le sexe comme un déclencheur de conflit ou de la violence sexuelle comme une manifestation de conflits, etc.)
 |
| **Objectif** | * Contribuera en quelque sorte à l'égalité des sexes, mais pas de manière significative
 |
| **Résultats et Tc** | * Aucun résultat n’est consacré à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
 |
| **Activités** | * Pas d'activité spécifique dédiée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes
 |
| **Population cible** | * Mentionne les femmes, mais généralement parmi d'autres groupes et ne permet pas d'identifier des critères spécifiques
 |
| **Budget** | * Moins de 15% du budget du projet est attribué à l'égalité des sexes
 |
| **Analyse de risque** | * La stratégie « Do No Harm » n’est pas attentive au genre, et mentionne généralement les femmes, mais sans fournir e une analyse de fond
 |
| **Cadre logique** | * Les indicateurs ne sont pas ventilés par sexe et âge
 |
| **Marqueur égalité femme- homme 0** |
| **Contexte de consolidation de la paix** | * Aucune mention de la dynamique entre les sexes et de l'impact spécifique de la dynamique des conflits sur les femmes
 |
| **Objectif** | * ne devrait pas contribuer sensiblement à l'égalité des sexes
 |
| **Résultats et TdC** | * Aucune mention à l'égalité des sexes et à l’autonomisation des femmes
 |
| **Activités** | * Aucune mention de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
 |
| **Population cible** | * « neutre de genre » («population», «citoyens», etc.)
 |
| **Budget** | * Aucun budget n’est alloué à l'égalité des sexes
 |
| **Analyse de risque** | * La stratégie « Do No Harm » et ignore la problématique liée au genre
 |
| **Cadre logique** | * Les indicateurs ne sont pas ventilés par sexe et âge
 |

### Les Budgets prenant en considération à l’égalité des sexes

Conformément avec le Plan d’action en sept points du Secrétaire Général (2010) sur la prise en compte du genre dans la consolidation de la paix, tous les programmes et projet ISSSS alloueront au moins "*15% des fonds à l'appui de projets dont l'objectif principal de répondre aux besoins spécifiques des femmes, et d’avancer sur l’égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ».*[[1]](#footnote-1)

Pour plus d’informations sur les à l’égalité des sexes, voir la section sur *« Les Budgets à l’égalité des sexes pour les programmes et projets STAREC/ ISSSS »* ci-dessous.

### Conception et objectifs du programme

* Est-ce-que la proposition de programme/projet a fait une étude de genre initiale pour identifier et analyse les impacts négatifs sur les femmes, les filles, les garçons et les hommes et moyen d'atténuer ces risques?
* Est-il clair que les avantages du programme/projet sont destinées à répondre aux besoins et priorités spécifiques définis par les femmes, les filles, les garçons et les hommes ?
* Est-ce-que le programme/projet cherche à corriger les déséquilibres entre les sexes en répondant aux besoins pratiques des femmes, des filles, des garçons et des hommes ?
* Est-ce-que le programme/projet cherche à transformer les instituions (sociales et autres) qui perpétuent l’inégalité entre les sexes ?
* De quelles façons spécifiques le programme/projet peut contribuer à l’autonomisation des femmes ?
* Est-ce-que le programme/projet peut aider à augmenter la participation des femmes dans leur famille et dans les communautés dans les processus de prise de décisions ?
* Est-ce que les femmes seront en mesure de contrôler les revenus issus de leur propre travail ?
* Est-ce-que les objectifs prennent en considération les divisions traditionnelles du travail, des tâches, les opportunités et les responsabilités existantes entre les femmes, filles, garçons et hommes ?
* Est-ce-que des approches spécifiques ont été proposées pour encourager et permettre aux femmes de participer au programme/projet en dépit de leur rôle traditionnellement plus domestique et souvent de position subordonnée au sein de la communauté ?
* Est-ce-que des indicateurs ont été élaborés pour mesurer les progrès accomplis vers la réalisation de chaque objectif ? Est-ce-que les indicateurs de suivi et d’évaluation mesurent les aspects spécifiques au sexe de chaque objectif ?
* Est-ce que ces indicateurs sont alignés avec le cadre logique de STAREC/ISSSS ?
* Est-ce que le programme/projet cherche à développer des capacités durables dans la communauté pour remédier aux inégalités entre les sexes ?

## Etape 3 – Mise en œuvre

### Mise en œuvre du programme

* Est-ce que les activités prévues impliquent les femmes, les filles, les garçons, les hommes, les minorités et les personnes handicapées de la façon le plus égalitaire possible ?
* Est-ce que la stratégie d’intervention pourrait ne pas prendre en considération les femmes ou les filles dans le groupe ciblé ? (Cela pourrait être dû à leur charge de travail, statut au sein de la communauté, ou d’autres obstacles structurels). Comment ces risques seront dans le programme ?
* Est-ce-que la stratégie a pour objectif uniquement de faire bénéficier les femmes de certains avantage, parce que femmes ou de prendre en considération leur participation active dans le processus de paix ? L’approche doit s’attaquer aux inégalités structurelles entre les sexes qui contribuent au conflit au sein des communautés.
* Est-ce-que la gestion du programme/projet dispose des ressources et de l’expertise humaine nécessaires pour gérer et surveiller les aspects de participation et d’égalité des femmes et filles dans le programme/projet?
* Est-ce que les méthodes de mise en œuvre utilisent des organisations et réseaux de femmes existants, comme les défenseuses des droits humains, des médiatrices, et des femmes politiciennes au sein des communautés.

## Etape 4 - Comment mener les évaluations au genre**[[2]](#footnote-2)**:

### Suivi

* Est-ce-que les mécanismes de suivi veillent à ce que toutes les activités de programmes/projets évoluent positivement et tiennent compte des progrès pour les bénéficiaires masculins et féminins ?
* Est-ce-qu’il existe des méthodes de suivi pour vérifier si les objectifs du programme/projet incluent les femmes et les filles ? (par exemple, l’augmentation de la participation des femmes dans le dialogue, leur rôles dans les positions de dirigeants, la participation dans la gestion et l’exécution des programmes, et leur influence sur la prise de décision).
* Est-ce-que il y a une stratégie de communication pour informer différents publics sur l’existence, les progrès et les résultats du programme/projet à partir d’une perspective de genre ?

### Evaluation

* Est-ce-que les femmes et les filles reçoivent une partie des ressources de manière équitable, par rapport aux hommes et garçons des avantage qui découlant du programme/projet?
* Est-ce-que le programme/projet a corrigé les inégalités structurelles entre les sexes ? Comme le partage du pouvoir au sein de la communauté ?
* Quels sont les effets probables à long terme en termes d’augmentation des capacités des femmes à se prendre en charge et à prendre une action collective pour résoudre ou atténuer les conflits dans leurs communautés ?
* Est-ce-que le programme/projet donne aux femmes un contrôle accru sur les ressources matérielles, un meilleur accès au crédit et à d’autres possibilités économiques, et à plus de contrôle sur les avantages résultant de leurs efforts productifs ?

### Méthodologies d’évaluation

**Quantitative :**

* Participation de toutes les parties prenantes dans l’identification des programmes/projets et des réunions de conception (présence et niveau de la participation/contribution désagrégé par sexe, l’âge …).
* Les avantages : par exemple : augmentation de la sécurité, de l’accès aux services de l’Etat de la qualité, de la participation politique, de l’emploi accessible aux femmes, filles, garçons et hommes.

**Qualitative :**

* Niveau de participation tel qu’il est perçu par les parties prenantes à travers les différentes étapes du cycle de programme/projet désagrégé par sexe, l’âge …).
* Degré de participation d’un nombre suffisant des femmes et filles dans la prise de décision importante, à mesurer selon les réactions des intervenants et par une analyse qualitative de l’impact des différentes décisions.

# Les Budgets prenant en compte la dimension genre pour les programmes STAREC/ ISSSS[[3]](#footnote-3)

## Qu’est qu’un budget prenant en compte la dimension genre ?

Un budget reflète, la répartition des ressources et les priorités d’une organisation ou d’un programme.

Sans pour autant qu’il y ait une intention de discrimination ou d’exclusion, les allocations de ressources seront différentes pour les femmes, les hommes, les filles et les garçons, ainsi que les différentes catégories socioéconomiques de la population.

En conséquent, un budget n’est pas neutre du point de vue du genre.

Un budget prenant en compte genre doit intégrer la dimension genre dans l’analyse des besoins et l’identification des bénéficiaires en distinguant les différents besoins des femmes, filles, garçons et les hommes. Une partie du budget doit aussi être consacrée à la tenue d’activités permettant de favoriser la réduction des inégalités liées au genre. Durant la phase de conception du projet il sera utile d’assurer que les besoins et les intérêts spécifiques des femmes, filles, garçons et les hommes au sein d’une communauté ou des populations cibles sont prise en compte dans le diagnostic et l’analyse de conflit et contexte.

## Qu’est-ce qu’un budget prenant en compte la dimension genre n’est pas ?

* Un budget séparé pour les femmes ;
* Une division budgétaire, avec des crédits affectés séparément aux femmes et aux hommes dans le budget général ;
* Une diminution de montant du budget global pour une allocation exclusivement consacré aux questions liées au genre ;
* Un arbitrage et des négociations budgétaires conflictuels opposant hommes d’un côté et femmes de l’autre ;
* Une discrimination envers les hommes.

## Les Cinq étapes de budgets tenant compte la dimension genre[[4]](#footnote-4)

### L’analyse de conflit sensibles aux genres

Les 10 questions clés ci-dessous fournissent des indications sur les inégalités, les rapports de pouvoir et permettent de mieux comprendre le quotidien des populations, leurs besoins et d’affiner les actions de stabilisation en fonctions des objectifs à atteindre.

**1.1 Dix questions clés à poser :**

* Qui fait quoi ? *(Avec qui ? Pour qui ? Pourquoi ?) [[5]](#footnote-5)*
* Comment, avec quels moyens ?
* Qui possède quoi ?
* Qui contrôle quoi ?
* Qui décide de quoi ?
* Qui est responsable de quoi ?
* Qui a droit à quoi ?
* Qui jouit des bénéfices ?
* Qui gagne quoi ? Qui dépense quoi ?

***Exemple:*** *L'analyse de conflits sensible au genre dans la zone prioritaire de stabilisation XXX (PZ) souligne le fait que la majorité des dynamiques de conflit sont liés aux questions foncières et à l'identité. Bien que la législation nationale octroie aux femmes des droits de succession sur les terres, les structures traditionnelles de pouvoir incitent au transfert des terres uniquement aux hommes. Non seulement les femmes n’ont pas accès à leur héritage foncier, mais plus de 80% de la terre est concentrée dans les mains de quelques familles qui sont X ethnicité. Ces familles, pour conserver leur pouvoir promeut l’adhésion de la population aux lois coutumières; cette adhésion est accentuée par le fait que le mécanisme judiciaire étatique est à plus que 200km de distance. En conséquence, une lutte de pouvoir a émergé entre les grands concessionnaires fonciers de X ethnicité, et les agriculteurs qui sont principalement d’origine ethnique Y. Une étude récente indique que le travail des femmes est à l’origine de plus de 90% de la production agricole dans la zone; cependant, le revenu moyen des femmes est de moins de 2 $ par jour. L'augmentation de la pression démographique des réfugiés d'un pays voisin a mis une pression supplémentaire sur les ressources et a conduit à plus de violence physique au sein de la zone comprenant des incidents de VSBG. L’insécurité et le manque d'alternatives économiques combinées ont favorisé la création d’un nombre de groupes d'auto-défense. Cette étude a indiqué que les femmes sont responsables d'une grande partie du commerce transfrontalier et que certaines femmes pourraient également être impliquées dans le trafic d'armes dans la région.*

### L'analyse de genre des lois existant, des législations et des cadres stratégiques

Cette étape devrait inclure une évaluation de la législation, des politiques, des programmes (un partie de cette étude aura déjà été couverte dans les SPS/PAPS. Une référence à ces législations existantes, ou à la nécessité d’une réforme législative doit être effectuée dans le document de programme). Cela devrait comprendre une analyse à la fois de la politique écrite ainsi que la politique implicite (coutume) reflétée dans les activités et les services gouvernementaux et les intervenantes clés.

***Exemple:*** *Le plan d'action national sur la résolution 1325 a été adopté par le gouvernement en juin 2010. En outre, plusieurs mécanismes ont été mis en place pour accompagner la mise en œuvre de la résolution 1325:
• Agence de lutte contre la violence à l'égard des femmes, et la petite fille "AVIFEM";
• Fonds national pour la promotion de la femme et de la protection de l'enfant;
• Centre régional des enquêtes et recherches sur les femmes et le genre et consolidation de la paix dans la région des grands Lacs.

La RDC a ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), le 6 Octobre 1985. Les dispositions de la CEDEF sont intégrées dans la législation nationale par l'arrêté no 85/040. RDC déclaré ses engagements envers les droits fondamentaux des femmes, dans toutes les étapes de la vie, ainsi que les droits universels de la personne.

La RDC a également inclut «le principe de la parité homme / femme» dans son article 14 de la Constitution.*

### La Planification et la budgétisation tenant compte la dimension genre

Une évaluation du pourcentage de l’allocation de budget pour les programmes qui répondent aux droits des femmes ; identifiées à l’étape 2 ci-dessus.

***Exemple:***

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Résultats du projet***  | ***Source de financement*** | ***Activités clés*** | ***Budget en USD*** | ***% du budget contribuant aux objectifs de genre***  |
| *La dynamique du groupe de dialogue démocratique devient plus intégratrice ; les femmes représentent 52% des participants*   | *Fonds de cohérence de stabilisation* | *Formation pour les chefs coutumiers locaux et les chefs religieux sur les questions liées au genre et Renforcement (technique et financier) pour les organisations de femmes afin de participer à des réunions de dialogue* | *35,000 $ USD formation50,000 $ USD pour le renforcement des organisations de femmes* | *85% (autres 15% du financement était mis sur la sensibilisation des chefs religieux et coutumiers sur l'ide la diversité ethnique dans la prise de décision)* |

### Suivi sensible au genre et encadrement et apprentissage

Suivi pour vérifier la conformité au budget initial des dépenses. Cela implique de vérifier à la fois le volet financier et les livrables physiques (désagrégée par sexe et âge).

### Des évaluations sensibles au genre et apprentissage

Une évaluation de l’impact du programme et la mesure dans laquelle la situation décrite à l’étape 1 a été modifiée, dans un sens positif, par rapport aux normes et aux valeurs liées au genre.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Questions*** | ***Exemples de réponses aux questions*** | ***L’analyse budgétaire***  |
| *Est-ce que les données recueillies ont été ventilées par sexe ?*  | *43% des femmes et 57% des hommes ont été nommés en tant que représentants dans la plate-forme de dialogue*  | *80% de l'argent au budget pour la formation des chefs coutumiers et des chefs religieux a été dépensé* |
| *L'information au genre a été recueillie au niveau de l'indicateur?* | *Indicateur Ex: Nombre de plans d'action conjoints sensibles au genre approuvé* | *100% du budget était dépensé pour renforcer la participation des femmes dans l'organisation locale et à la prise de décision, ce qui, a conduit à soutenir la création de plans d'action conjoints sensibles au genre*  |
| *L’analyse des données était au genre*  | *3 plans d'action conjoints sensibles au genre ont été approuvés qui répondait aux préoccupations sécuritaires particulières des femmes, des filles, des garçons et des hommes dans la zone, ainsi que leurs divers points de vue sur l'accès aux terres et des ressources financières liées à la production agricole* | *$ 50,000 USD pour le renforcement des organisations de femmes a été utilisé pour : Faciliter le transport des femmes aux réunions de dialogue et des per diem pour couvrir la perte de revenu due à la fréquentation a les réunions. Formation sur les droits des femmes et des outils pratiques pour le plaidoyer au niveau local, provincial et national* |
| *l'analyse des données sensibles au genre a été utilisée pour mieux informer la mise en œuvre du programme et d'autres développements stratégiques?* | *Les plans d'action sensible au genre qui traitent des questions de sécurité, foncières et socio-économiques dans X PZ sont maintenant utilisés comme outils de plaidoyer avec le Ministère de la planification, Ministère de la Défense et le ministère du Genre*  | *Au départ, les femmes ne recevaient aucune indemnité journalière pour assister à des réunions de dialogue, mais il a été constaté que leur présence était faible. Questionner sur les obstacles persistait qui empêchaient leur présence, elles ont indiqué un impact sur leur revenu* |

1. Plan d’action du Secrétaire Général en sept points sur la participation des femmes à la consolidation de la paix  (2010): <http://www.un.org/en/peacebuilding/pbso/pdf/seven_point_action_plan.pdf> [↑](#footnote-ref-1)
2. http://genderevaluation.unwomen.org/en/evaluation-handbook [↑](#footnote-ref-2)
3. S’applique aux projets du FCS ainsi qu’aux projets et programmes ISSSS alignés. [↑](#footnote-ref-3)
4. Outils pour les Budgets Sensible au Genre UNIFEM [↑](#footnote-ref-4)
5. Se poser la question « pourquoi » après chaque question pour appréhender les normes et règles qui gèrent les rapports sociaux entre femmes, filles, garçons et hommes. [↑](#footnote-ref-5)